

démocrate maintenant, vous accorderez alors à ce parti 30 p. 100 du temps consacré au débat. Or, les néo-démocrates ayant 31 députés élus et les conservateurs 101, la proportion devrait, pour être juste, être de 75-25.

● (1230)

La présidence ne voudra pas perdre de vue que son intention est de se guider sur la répartition des sièges à la Chambre et elle voudra probablement se demander à qui elle doit donner la parole à ce moment-ci du débat.

M. Althouse: Monsieur le Président, à propos du même rappel au Règlement, si vous devez tenir compte du nombre de sièges comme vous y invite le leader parlementaire de l'opposition officielle, vous devez fonder votre calcul sur une base plus juste que celle qu'il propose. Sauf erreur, le Règlement prévoit au premier tour l'intervention d'un orateur de chacun des trois partis. Il faut exclure ces trois premières interventions des chiffres qui nous ont été présentés aujourd'hui afin d'appliquer la représentation proportionnelle comme on le fait normalement aux tours suivants. La proportion en serait légèrement modifiée.

M. Lewis: Monsieur le Président, à propos de ce que vient de dire le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse), je suis certain qu'il tient à être juste et à signaler qu'il n'y a pas de limite de temps dans le cas du chef de l'opposition (M. Nielsen) et du premier ministre (M. Trudeau). Le Règlement ne dit pas que ce privilège est accordé au NPD comme parti d'opposition mineur. Pendant que nous y sommes, mettons sur le tapis toutes les questions qui se rapportent à la répartition du temps.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, je crois qu'il faut insister sur le fait que la période de huit heures n'englobe pas les interventions de ces trois personnes dont le temps de parole n'est pas limité. Les huit heures commençant après que les porte-parole des trois partis sont intervenus, le calcul porte sur huit heures de débat et non sur les trois premières interventions.

Le président suppléant (M. Blaker): Voyons si nous pouvons trancher la question. Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis), avec beaucoup de courtoisie envers la présidence, a dit qu'il s'attendait qu'elle soit juste. Il sous-entendait que la présidence voudrait aussi se montrer raisonnable envers les partis. Soit dit en passant, il a parfaitement raison. La présidence se fonde sur une formule mathématique. S'il y a eu une erreur, les autres occupants du fauteuil et moi allons nous en assurer et chercher le moyen d'y remédier.

J'espère que le député ne prétend pas que la présidence doit revenir sur la décision qu'elle a prise d'accorder la parole au député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky), mais si oui, il

sait qu'il peut proposer une motion à cet égard. Je préviens seulement que les autres occupants du fauteuil et moi allons vérifier soigneusement si les bonnes proportions sont observées et si elles ne le sont pas, nous veillerons à apporter les corrections qui s'imposent.

Le député de Regina-Ouest fait-il un nouveau rappel au Règlement?

M. Benjamin: Non, monsieur le Président. Je veux simplement revenir sur la question que le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a soulevée après que le député de Bow River (M. Taylor) eut fait valoir que le temps consacré aux questions relatives au Règlement ne compte pas dans les huit heures. Je voulais intervenir sur ce rappel au Règlement, mais le vice-président a jugé que l'objection était motivée et il a fait une autre observation, plus tard, je crois, quand un autre député a voulu intervenir. J'ai eu l'impression que le Président disait que le temps passé à discuter de questions concernant le Règlement n'était pas inclus dans les huit heures. S'il n'avait pas dit cela, le député de Saskatoon-Ouest, moi-même et beaucoup d'autres probablement, nous serions empressés de protester. Mais nous avons pensé que cette question était réglée et que le temps consacré aux rappels au Règlement ne serait pas inclus dans les huit heures de débat.

Le président suppléant (M. Blaker): Le député vient de répéter l'argument déjà soulevé. Je voudrais vous faire pour la troisième fois une simple proposition. Je reconnais que les mots employés par le vice-président se prêtaient à plusieurs interprétations. Les députés ont le temps d'étudier le hansard, d'examiner la jurisprudence et la procédure. Je n'ai voulu rien proposer plus tôt, mais je recommande maintenant aux députés d'étudier la question à l'ouverture de la séance demain, à 11 heures. La Chambre est libre de procéder comme elle le veut, mais je tiens à dire que j'ai rendu une décision, à savoir qu'à 12 h 24, nous avons entamé la phase suivante du débat. Néanmoins, la présidence est bien prête à revenir sur cette décision.

M. Taylor: Monsieur le Président, je n'ai que deux objections à formuler. Quand le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) a de nouveau soulevé la question, le vice-président a dit qu'elle avait été réglée et que le temps qui lui avait été consacré ne serait pas inclus dans le débat. Je crois que le hansard en attestera.

Ensuite, je voudrais dire que le temps consacré aux rappels au Règlement ne devrait normalement pas être inclus dans la durée du débat. Par exemple, sans vouloir vous offenser, vous avez vous-même pris sept minutes pour rendre votre décision. Si le Président a besoin de sept ou de dix minutes pour rendre une décision, il serait injuste de prélever ce temps sur le temps de parole des députés. Cela dit sans vouloir vous offenser.